

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

### **Le Directeur,**

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 2009.1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 08 janvier 2013 nommant Monsieur Raoul PIGNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 04 février 2013,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 16 mars 2006 nommant Monsieur Yvon LE TILLY, Directeur-adjoint hors classe, au Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 1er janvier 2006,
- Vu la décision de délégation de signature de Monsieur Raoul PIGNARD à Monsieur Yvon LE TILLY en date du 15 mars 2016,
- Vu la décision n° 13/2016 portant organisation fonctionnelle du pôle « Management et Ressources »,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique.

**Décide :**

### **Article 1 : attributions**

Monsieur Yvon LE TILLY exerce les attributions de la Direction des Usagers et de la Communication et de la Direction de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Dans ce cadre, il est déjà titulaire d'une délégation de signature prise par décision en date du 15 mars 2016.

### **Article 1.1**

Monsieur Yvon LE TILLY assurant l'intérim de la direction des services économiques et logistiques en cas d'empêchement de Monsieur Franck BONNET, Directeur-adjoint, et pouvant également être amené à présider la Commission interne des marchés du Centre Hospitalier de Chartres, il reçoit par la présente, délégation de signature pour :

- ✓ Les correspondances et pièces diverses relatives aux attributions de la direction des services économiques et logistiques ;

- ✓ Tous actes de gestion courante concernant la direction des services économiques et logistiques (notamment bons de commande, factures en exploitation et en investissement selon la liste des comptes en exploitation et en investissement jointe en annexe) ;
- ✓ L'ensemble des pièces relatives aux marchés publics :
  - d'un montant inférieur au seuil de 60 000 euros HT;
  - d'un montant supérieur au seuil de 60 000 euros HT, à l'exception des actes d'engagement.
- ✓ L'ensemble des avenants des marchés dans la limite d'un montant cumulé d'évolution de 10% par rapport au marché initial.

### Article 1.2

Cette délégation de signature complète, sans l'annuler, la délégation de signature dont dispose Monsieur Yvon LE TILLY en vertu d'une décision en date du 15 mars 2016.

### Article 2

Monsieur Yvon LE TILLY, Directeur-adjoint de la Direction des Usagers et de la Communication et de la Direction de l'EHPAD, rend compte régulièrement au Directeur, des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être rapportée à tout moment.

A Chartres, le 1<sup>er</sup> juillet 2016



Le Directeur,

*Raoul PIGNARD*  
**Raoul PIGNARD**

SIGNATAIRE	SIGNATURE
Yvon LE TILLY	
Franck BONNET	<i>[Handwritten signature]</i>

Copie :

- intéressés
- Directoire
- Conseil de surveillance
- Trésorier
- Equipe de Direction
- Recueil des actes administratifs